

DANS UNE PERIODE OU L'ON PARLE DE DEPLACEMENTS URBAINS ET D'ECOLOGIE

SUD PROPOSE

UNE REVALORISATION À HAUTEUR DE 75 % DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR SUR LES FORAITS DE VOS TRANSPORTS EN COMMUN

Exemple de participation employeur:

Actuellement	Proposition S.U.D
50 %	75 %
Trajet Rennes/St Malo TRAIN+BUS	Trajet Rennes/St Malo TRAIN+BUS
Reste à votre charge 179,20 €-50 % = 89,6 €	Reste à votre charge 179,2 €-75 % = 44,8 €



86.16 €

Actuellement, le montant de la prise en charge maximale est de 50% d'un forfait allant jusqu'à 172,32 €.

Si le forfait est supérieur, la participation reste à 86,16 €.

Exemple : forfait ---> 300 € ---> 86,16 € de participation employeur.

Sud s'est aussi engagé sur des propositions afin de valoriser d'avantage le plan vélo, via la dotation, les prestataires, l'indemnité kilométrique, un box en gare, un système de gravage bi code et un atelier de révision pour les agent-e-s qui l'utilisent.

SUD-SOLIDAIRES est engagé depuis maintenant de nombreuses années pour lutter contre le réchauffement climatique.

Sud revendique devant l'urgence climatique et financière que la participation de l'employeur soit portée à 75 % des forfaits pour permettre aux agent-e-s de la Métropole, de la Ville de Rennes et du C.C.A.S. qui ont déjà bien conscience de l'urgence d'utiliser les transports en commun.

De grandes métropoles se sont massivement engagées dans cette action comme Strasbourg et Grenoble. Alors Rennes à la traîne....

Section SUD-SOLIDAIRES

Ville de Rennes, CCAS, Rennes Métropole Centre commercial Le Torigné, 8 Place de Thorigné, 35200 Rennes

Tél : 02 23 62 25 75 Courriel : sud@rennesmetropole.fr Fax : 02 99 86 60 29

Site : sud-ct35.org Page Facebook : section ville de rennes syndicat sud ct 35

